

JOURNAL DE LA SOCIÉTÉ STATISTIQUE DE PARIS

MAURICE BELLON

Chronique des questions ouvrières et de l'assurance sur la vie

Journal de la société statistique de Paris, tome 45 (1904), p. 224-227

http://www.numdam.org/item?id=JSFS_1904__45_224_0

© Société de statistique de Paris, 1904, tous droits réservés.

L'accès aux archives de la revue « Journal de la société statistique de Paris » (<http://publications-sfds.math.cnrs.fr/index.php/J-SFdS>) implique l'accord avec les conditions générales d'utilisation (<http://www.numdam.org/conditions>). Toute utilisation commerciale ou impression systématique est constitutive d'une infraction pénale. Toute copie ou impression de ce fichier doit contenir la présente mention de copyright.

NUMDAM

Article numérisé dans le cadre du programme
Numérisation de documents anciens mathématiques
<http://www.numdam.org/>

VII.

CHRONIQUE DES QUESTIONS OUVRIÈRES ET DE L'ASSURANCE SUR LA VIE.

La statistique du travail dans les principaux pays. — Sous le titre : « Les Progrès de la statistique officielle du travail dans les principaux pays » (1), l'Office impérial allemand de statistique vient de commencer l'exposé de l'organisation de la statistique officielle du travail dans une série d'États. Le premier volume, seul paru jusqu'ici, traite des États-Unis d'Amérique, de la Grande-Bretagne et de l'Irlande, de la France, de la Belgique, de l'Autriche et de l'Allemagne.

Pour chaque pays, l'ouvrage présente successivement l'exposé de l'organisation du service de la statistique du travail, l'énumération des publications avec indication de leur but, de leur objet, de leur méthode et de leur mode de représentation des résultats. Les publications sont rattachées aux sept groupes suivants : 1° Conditions du travail en général (notamment recensement professionnel); 2° Conditions particulières du travail (salaires, durée du travail, inspection du travail); 3° Secours de maladie, d'accident, de vieillesse, d'invalidité, de chômage; 4° Institutions en faveur des ouvriers (habitations ouvrières par exemple); 5° Associations ouvrières et patronales; 6° Conflits du travail et solution de ces conflits; 7° Autres matières.

Les grèves en Allemagne. — Les résultats des grèves survenues en Allemagne durant l'année 1903 sont les suivants, d'après le *Reichsarbeitsblatt* du 21 avril 1904; les résultats détaillés se trouvent dans le volume 164 de la *Statistique de l'Empire allemand*.

Nombre	{ de grèves.	1 374
	{ d'ouvriers réduits au chômage	13 811
	{ d'entreprises atteintes.	7 000

Résultats des grèves.

Succès des revendications.	300
Échec des revendications	630
Transactions	444

Les grèves en Grande-Bretagne. — Les résultats des grèves survenues en 1903 dans le Royaume-Uni sont donnés par le numéro de janvier 1904 de la *Labour Gazette* :

Nombre	{ de grèves.	360
	{ d'ouvriers réduits au chômage	113 873
	{ de journées de travail perdues	2 316 792

Motifs des grèves.

Difficultés relatives aux salaires	214
Durée du travail	15
Questions de personnel	49
Organisations du travail	54
Défense de la cause syndicale	25
Autres causes.	3

Résultats des grèves.

Succès des revendications.	83
Échec des revendications	156
Transactions	92
Résultat inconnu	29

(1) *Die Fortschritte der amtlichen Arbeitsstatistik in den wichtigsten Ländern*, bearbeitet im Kaiserlichen statistischen Amt (Abteilung für Arbeiterstatistik). K. Heymanns Verlag. Berlin, 1904. 212 p.

Les grèves en Autriche. — Les résultats des grèves survenues en Autriche pendant l'année 1902 sont les suivants :

Nombre	de grèves.	264
	de grévistes.	37 471
	de journées de travail perdues	284 000

Motifs des grèves (certaines grèves sont dues à plusieurs causes).

Difficultés relatives aux salaires	155
Difficultés relatives à la durée du travail	60
Divers	108

Résultats des grèves.

Succès des revendications	52
Échec des revendications	109
Transactions	103

Les grèves en France. — La statistique des grèves, pour l'année 1902, est définie en France par les chiffres suivants :

Nombre	de grèves.	512
	d'établissements atteints.	1 820
	de grévistes.	212 704
	de journées de travail perdues	4 675 081

Motifs des grèves.

Demandes d'augmentation de salaire.	256	
Résistance à une réduction de salaire	83	
Demande de réduction de la journée de travail	38	
Contestations } aux salaires	36	
relatives } à la réglementation du travail	40	
Opposition au travail aux pièces	18	
Contestations relatives aux règlements d'atelier	23	
Demande {	de suppression des amendes.	15
	de réintégration d'ouvriers congédiés	42
	de renvoi de personnes.	48
Retenues pour l'assurance et caisses de secours	6	
Divers.	35	

Résultats des grèves.

Succès des revendications	111.
Échec des revendications	217
Transactions	184

Assurances ouvrières en Allemagne. — 1° *Assurance contre la maladie.* — En 1901, 23 064 caisses ont assuré 9 641 742 personnes; les dépenses qu'elles ont supportées ont atteint 205 230 659 marcs, dont 35 636 010 de frais médicaux, 26 194 989 de frais pharmaceutiques et 28 531 594 d'indemnités funéraires. Le nombre des jours de maladie a été de 66 652 488; les recettes encaissées ont été de 183 688 628 marcs.

2° *Assurance contre les accidents.* — L'assurance obligatoire contre les accidents a été appliquée en 1902 à 19 083 000 personnes, dont 7 100 000 ouvriers industriels, 11 millions 190 000 ouvriers agricoles et 793 000 ouvriers des exploitations d'État.

Le nombre d'accidents survenus en 1902 est de :

55 399 (46,6 p. 100)	suiuis d'incapacité de travail temporaire.
55 264 (46,0 p. 100)	— — permanente partielle.
1 396 (1,1 p. 100)	— — permanente totale.
7 842 (6,3 p. 100)	suiuis de mort.

Total: 119 901.

Les accidents mentionnés par les chiffres qui précèdent ne sont que les accidents indemnisés.

Ils ont motivé, en 1902, des dépenses dont le total s'élève à 137 033 234,64 marcs, dont pour l'industrie 98 644 651,73 marcs comprenant : 73 094 912,77 marcs pour frais de traitement et d'indemnités pécuniaires, 1 367 079,58 marcs pour frais de mesures préventives et 1 051 498,72 marcs pour frais de justice arbitrale

3° *Assurance contre l'invalidité.* — En 1902, le nombre des pensions constituées dans les 31 établissements régionaux d'assurance a atteint 154 212, dont 134 044 pensions d'invalidité, 7 937 pensions de maladies et 12 231 pensions de vieillesse. Les nombres correspondants relatifs aux 9 caisses spéciales étaient : 8 780, 7 437, 758 et 585

La valeur de la part des pensions incombant à tous les établissements d'assurance était de 66 034 937,88 marcs. La valeur moyenne de la pension de vieillesse était de 152,07 marcs; la valeur moyenne de la pension de maladie était de 154,13 marcs; la valeur moyenne de la pension d'invalidité était de 149,74 marcs. La valeur totale des cotisations encaissées s'est élevée à 138 985 779,73 marcs, celle des arrérages à 103 884 218,32 marcs. Les frais d'administration ont été de 11 693 870,50 marcs, soit 84 p. 100 des cotisations encaissées.

Assurances ouvrières en Autriche. — 1° *Assurance contre la maladie.* — En 1901, 2 935 caisses de maladie, comptant 2 538 896 membres, ont dépensé 47 207 170 couronnes, dont 7 449 458 couronnes pour frais médicaux, 5 632 473 couronnes pour frais pharmaceutiques et 24 529 315 couronnes pour indemnités pécuniaires; le nombre des jours de maladie a été de 22 006 456; la valeur des recettes a atteint 49 003 676 couronnes.

2° *Assurance contre les accidents.* — L'assurance contre les accidents, en 1901, a été appliquée à 2 530 178 personnes, dont 1 725 582 ouvriers industriels et 804 596 ouvriers agricoles. Les accidents survenus en 1901, au nombre de 24 134, se répartissent comme suit :

16 805 (69,9 p. 100)	suivis d'incapacité de travail temporaire.
6 334 (26,2 p. 100)	— — permanente.
995 (4,2 p. 100)	suivis de mort.

Les chiffres qui précèdent ne concernent que les accidents indemnisés. Les dépenses correspondantes ont été, au total, de 36 669 118 couronnes, dont 18 088 460 couronnes représentent le capital des pensions et 15 184 724 couronnes les indemnités payées. Le montant total des recettes a été de 32 163 197 couronnes, soit 12,71 couronnes par assuré.

France. — *Caisse nationale d'assurance en cas de décès.* — Au 31 décembre 1901, la valeur des capitaux assurés par la Caisse était de 3 350 445 fr.; elle s'élevait à 3 millions 415 938 fr. au 31 décembre 1902, soit une augmentation de 65 493 fr.

Les assurances collectives contractées en 1902 par les sociétés de secours mutuels approuvées ont été de 126, comprenant 20 512 membres participants; la valeur des primes correspondantes a été de 138 552 fr. et celle des sommes déboursées de 95 632 fr.

Les assurances individuelles ont donné lieu au recouvrement de 1 071 primes pour une somme de 69 782 fr. et les capitaux payés au décès se sont chiffrés par une valeur de 58 593 fr. représentant près de 84 p. 100 des primes de l'exercice.

La Caisse présentait, le 31 décembre 1902, un excédent d'actif sur le passif égal à 336 787 fr., inférieur de 43 743 fr. à la valeur correspondante relative au 31 décembre 1901. En 1902, des assurances mixtes ont été souscrites à raison de 10 contrats pour un capital de 3 000 fr., 2 contrats pour un capital de 2 000 fr., et 1 contrat pour un capital de 500 fr.

Caisse nationale d'assurance en cas d'accidents. — 1° (Loi du 11 juillet 1868). La Caisse d'assurance en cas d'accidents, fonctionnant sous le régime de la loi du 11 juillet 1868, a encaissé en 1902, 1 571 fr. pour 267 cotisations, ce qui porte à 284 735 fr. la valeur des primes versées au nom de 44 235 assurés depuis la fondation (11 juillet 1868) de la Caisse jusqu'au 31 décembre 1902. Le règlement des sinistres n'a entraîné qu'une dépense représentant 85,11 p. 100 des sommes encaissées. Le nombre des accidents

relevés depuis l'origine de la Caisse est de 102, savoir : 26 suivis de mort et 76 suivis d'incapacité permanente de travail

2° (Loi du 24 mai 1899) La Caisse, fonctionnant sous le régime de la loi du 24 mai 1899 pour l'application de la législation sur les accidents du travail, a reçu, en 1902, la souscription de 608 contrats, dont 42 pour machines agricoles. Le chiffre présumé de salaires afférents aux 566 contrats industriels était de 15 500 000 fr., le total des primes annuelles correspondantes était de 160 519 fr. 63 c. Les primes définitives pour les contrats agricoles atteignaient 1 935 fr. 64 c. Du 1^{er} janvier au 31 décembre 1902, les recettes se sont élevées à 214 367 fr.; les dépenses, à 188 102 fr.; le total des disponibilités était de 236 056 fr. 69 c. au 31 décembre 1902; le montant des sommes à mettre en réserve pour sinistres et autres causes atteignait 252 878 fr. 06 c., c'est-à-dire excédait de 16 821 fr. 37 c. le total des disponibilités

Création d'une section française du Comité permanent du Congrès des accidents du travail. — L'élaboration d'un cadre de la statistique internationale du travail, dont il a été question dans une précédente Chronique (1), et les travaux du Conseil supérieur de statistique relatifs à l'étude d'un cadre de la statistique française correspondante ont amené la création, auprès du Comité permanent international des accidents du travail, d'une section française des adhérents au Congrès international. Le Comité directeur de cette section a été naturellement composé des membres français du Comité permanent international qui a pour président M. Linder, pour secrétaire général M. Édouard Gruner et pour secrétaire général adjoint M. Maurice Bellom. La section française a eu pour président M. Cheysson et pour secrétaire général M. Édouard Fuster. Elle a, dès sa création, abordé l'objet de ses travaux et constitué plusieurs sous-commissions, dont l'une chargée de la préparation d'un cadre de statistique française des accidents.

Maurice BELLON.